

Bordeaux, le 22 novembre 2024.

Madame, monsieur,

Afin de ramener le déficit de la France à hauteur de 5% du PIB, et ainsi corriger le dérapage des budgets de l'État et de la Sécurité sociale, le projet de loi de finances 2025 prévoit que Régions, Départements et communes contribuent au redressement à hauteur de 5 Md€.

À l'échelle des budgets départementaux, cela représente une ponction nouvelle estimée à 2,2 Md€, qui intervient alors que l'ensemble de nos collectivités se trouvent déjà dans une situation financière difficile.

Les Départements, qui assument à eux seuls la majorité des dépenses de solidarité, ont de plus en plus de difficultés pour y faire face. Si les Départements ne peuvent plus en assumer davantage, c'est qu'ils n'ont jamais été confrontés à une telle difficulté budgétaire. Ils sont en effet contraints de résoudre une équation inédite :

- Tout d'abord, des recettes en chute libre : 3,5 milliards d'€ de frais de notaire (DMTO) en moins à la fin de l'année 2023 par rapport à 2022, auxquels s'ajoute une perte supplémentaire de 3 milliards d'€ estimés pour la fin de l'année 2024. Face à cette réalité, nous ne pouvons plus activer depuis 2 ans un quelconque levier fiscal qui permettrait d'ajuster nos recettes, puisque nous ne disposons plus d'aucun impôt local.

- Ensuite, un « reste à charge » non compensé d'allocations individuelles de solidarité en forte progression, et

- Par ailleurs, des missions alourdies en raison du désengagement de l'État sur l'exercice de ses propres compétences, autour de la santé mentale, de la justice ou de l'éducation.

- Également, une hausse fulgurante des dépenses sociales de 2,3 milliards d'€ depuis 2021. Il faut y ajouter des décisions vertueuses que nous ne remettons pas en cause, mais qui pèsent déjà sans recettes de compensation dans les budgets départementaux : augmentation du point d'indice ou de la tarification des services d'aide à domicile, prime de feu des sapeurs-pompiers...

- À cela vient s'ajouter un milliard d'€ de dépenses supplémentaires à venir, dont certaines, là encore, ne sont pas remises en cause : revalorisation de 1,9% du RSA en avril, extension du Ségur (revalorisation salariale des métiers du lien), ou encore 4 points supplémentaires de cotisation à la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires).

La dégradation de la situation financière des Départements est à ce point rapide que si 14 d'entre eux étaient déjà en difficulté en 2023 et éligibles à un fonds de sauvegarde bien trop sous-dimensionné, ils sont aujourd'hui une trentaine selon les mêmes critères.

Si le Projet de Loi de Finances 2025 est appliqué tel que présenté, que les Départements actuellement en grande difficulté ne sont pas mieux aidés, et que les autres sont privés d'une partie de leurs ressources, la grande majorité des Départements devra, en 2025, réviser drastiquement ses trajectoires budgétaires.

Les conséquences seront particulièrement graves partout en France : diminution des investissements et baisse des aides aux communes, avec un impact direct sur les entreprises, abaissement des moyens donnés au secteur médico-social déjà en souffrance, réduction de l'appui au sport, à la culture, au monde associatif, au tourisme, au risque d'aggraver la crise pour l'ensemble de la France et des Français, et de creuser les fractures sociales et territoriales.

À l'heure où s'ouvrent les discussions parlementaires, dans une Assemblée nationale divisée, les Départements sont menacés de ne plus être les partenaires privilégiés des villes, des campagnes, et de leurs habitants.

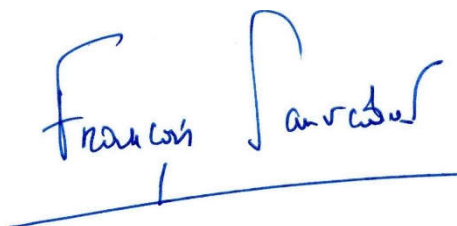
Par la motion jointe à ce courrier, tous les Départements de France ont exprimé une volonté forte et unanime de ne pas laisser ce projet de loi en l'état. Le devoir de responsabilité qu'impose la situation des finances publiques, et qu'ils ne contestent pas, implique un partage équitable du fardeau.

C'est pourquoi ils s'opposent à toute dépense supplémentaire non financée, tout autant qu'à la limitation des ressources essentielles à leur mission. Ils proposent un relèvement temporaire des taux des frais de notaire (DMTO) pour recréer des marges de manœuvre. Ils demandent une augmentation du fonds de sauvegarde à due concurrence du nombre croissant de départements fragilisés et de leurs besoins, ainsi que la compensation intégrale des mesures sociales mises à leur charge.

Dans une telle situation, les Départements de France appellent au soutien de tous leurs partenaires, dont vous faites partie, auprès du Gouvernement et des parlementaires, et à être à nos côtés pour toutes mobilisations que nous organiserions pour faire entendre notre parole collective.



Jean-Luc Gleyze
Président du Département de la Gironde



François Sauvadet
Ancien ministre
Président de Départements de France
Président du Département de la Côte d'Or